

FINANCES PUBLIQUES – 25h CM

Objectifs de la formation :

Le cours de « Finances publiques » dispensé à l'IPAG vise à transmettre aux étudiant-e-s et participant-e-s les notions clefs de la matière et à les aider à cerner les grands enjeux contemporains des « Finances publiques ». Le cours est organisé pour répondre aux exigences des épreuves des principaux concours administratifs qu'il s'agisse de la Fonction publique d'Etat ou de la Fonction publique territoriale. La formation a également pour objectif de conforter la culture institutionnelle et juridique.

Publics concernés :

Etudiant-e-s inscrit-e-s en Licence d'Administration Publique (LAP), en Préparation aux Concours A (PCA) et aux personnes en formation continue (FC).

Contenu pédagogique pour le cours du semestre 2 :
--

TITRE 1 : L'APPROCHE SPECIFIQUE DES FINANCES ETATIQUES

Chapitre 1 : L'autorisation budgétaire

- Section 1 - Le contenu et la structure des lois de finances
- Section 2 - Les règles issues du droit budgétaire
- Section 3 - La procédure des lois de finances

Chapitre 2 : L'exécution et le contrôle de l'autorisation budgétaire

- Section 1 - L'exécution des lois de finances
- Section 2 - Le contrôle des lois de finances

Chapitre 3 : Les choix budgétaires

- Section 1 - Les ressources de l'Etat
- Section 2 - Les principales dépenses de l'Etat
- Section 3 - La gestion de la dette de l'Etat

TITRE 2 : L'APPROCHE SPECIFIQUES DES FINANCES LOCALES

Chapitre 1 : Le cadre des finances locales

- Section 1 - La montée en puissance des finances locales
- Section 2 - Les relations financières entre l'Etat et les collectivités territoriales

Chapitre 2 : Les budgets locaux

- Section 1 - Les ressources des collectivités territoriales
- Section 2 - La procédure budgétaire
- Section 3 - Les contrôles exercés sur les budgets locaux

Dates : Cours hebdomadaire (25h) le lundi de 10h à 12h